



Que peut-on attendre de la seconde phase d'un plan de "paix" qu'Israël n'a jamais respecté ?

Description

Alors qu'Israël a assassiné plus de 360 Palestiniens au cours de la première phase du cessez-le-feu actuellement en vigueur à Gaza, les négociations pourraient reprendre afin d'appliquer la seconde phase de l'accord.

Par l'Agence Média Palestine, le 8 décembre 2025



La remise du corps du dernier captif israélien par le Hamas pourrait advenir dans les prochains jours, une condition qu'Israël posait pour ouvrir les négociations concernant la phase deux de l'accord de paix soutenu par les États-Unis.

Bilan de la phase une

Dans le cadre de la première phase, fondée sur le plan de paix en 20 points du président américain Donald Trump, Israël devait mettre fin à sa guerre génocidaire contre Gaza, retirer ses troupes, autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire et échanger des centaines de détenus palestiniens contre les prisonniers encore retenus à Gaza.

Si les Échanges de prisonniers ont bien eu lieu, Israël n'a pas respecté ses autres engagements. Dans des [attaques presque quotidiennes](#) sur la bande de Gaza, l'armée israélienne a assassiné plus de 360 Palestiniens au cours de près de 600 violations du cessez-le-feu, et elle a continué de bloquer l'aide [humanitaire](#) promise. Mais aussi, le Hamas accuse d'avoir avancé la [ligne jaune](#) de démarcation son retrait, grignotant continuellement l'espace restant aux Palestiniens.

Au vu de ce comportement, et de la rupture unilatérale par Israël du précédent cessez-le-feu en mars dernier, on ne peut qu'être sceptique quant à sa détermination à respecter l'accord en vigueur.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a cependant déclaré dimanche 7 décembre qu'il s'entretiendra avec le président États-Unis Donald Trump à la fin du mois sur la manière de garantir la mise en œuvre de la phase deux, tout en la qualifiant de plus difficile.

Une phase deux vague et précaire

Le plan de Trump ne comprend pas de détails concrets ni de calendrier, ce qui laisse planer beaucoup d'inconnues sur la possible application de sa deuxième phase.

Cette prochaine étape prévoit une phase de transition pendant laquelle des technocrates palestiniens, non-affiliés des factions politiques, assureraient la gestion quotidienne des affaires publiques.

Leur travail serait supervisé par un Conseil de paix multinational et soutenu par une force internationale de stabilisation chargée de la sécurité et de la démilitarisation. L'objectif serait de permettre la reconstruction de Gaza et empêcher la reprise du conflit armé.

Toutefois, les dernières opérations de l'armée israélienne laissent craindre que cette reconstruction pourrait se limiter aux zones contrôlées par Israël, qui prévoit de construire des [communautés alternatives](#) (ASC). Ce projet soulève de vives inquiétudes car il entraînerait une division de l'enclave palestinienne et le déplacement massif de sa population.

La phase deux prévoit un nouveau retrait des troupes israéliennes, mais l'armée israélienne a déclaré dimanche que la ligne jaune de démarcation était une « nouvelle frontière », laissant entendre qu'elle ne se retirerait pas davantage, malgré ses engagements à le faire.

« Nous avons le contrôle opérationnel sur une grande partie de la bande de Gaza et nous resterons sur ces lignes de défense », a déclaré le chef de l'armée israélienne, le lieutenant-général Eyal Zamir. « La ligne jaune est une nouvelle ligne frontière, qui sert de ligne de défense avancée pour nos communautés et de ligne d'activité opérationnelle. »

En réponse, le Premier ministre qatari, Cheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al Thani, a déclaré qu'un véritable cessez-le-feu « ne peut être conclu sans un retrait complet » des forces israéliennes, parallèlement au rétablissement de la stabilité et de la liberté de mouvement pour les Palestiniens, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent dans la

première phase du plan.

Un plan contraire au droit international

Basem Naim, haut responsable du Hamas, a déclaré dimanche que l'accord nécessitait de nombreuses clarifications, car il comporte des points qui ont toujours constitué une ligne rouge pour le Hamas : son désarmement, et l'instauration d'un mandat international, en contradiction du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Si le groupe se dit prêt à discuter du gel ou du stockage des armes pendant la trêve, il a toutefois précisé qu'il n'accepterait pas qu'une force internationale de stabilisation se charge du désarmement.

Nous accueillons favorablement la présence d'une force [des Nations Unies] près des frontières, chargée de superviser l'accord de cessez-le-feu, de signaler les violations et de prévenir toute escalade, a-t-il déclaré, ajoutant que le Hamas n'accepterait pas que cette force ait quelque mandat que ce soit sur le territoire palestinien.

Le plan de paix de Trump est [critiqué](#) en ce qu'il va à l'encontre des récentes conclusions de la Cour de Justice Internationale, qui a statué que Gaza (de même que la Cisjordanie) est illégalement occupée et cette occupation doit prendre fin.

Le plan de paix porté par Trump et approuvé par l'ONU prolonge l'occupation israélienne, approuve la présence indéfinie des troupes du régime israélien et y superpose une deuxième occupation menée par les États-Unis.

Cette critique a notamment été portée en France par la sociologue Tatiana Svorou, qui concluait ainsi une tribune parue le 4 décembre dernier dans le journal [le Monde](#) : « Tant que le système international ne confrontera pas l'écart profond entre ses engagements juridiques et ses comportements géopolitiques, chaque « plan de paix » imposé aux Palestiniens fonctionnera moins comme une voie vers la justice que comme un mécanisme sophistiqué de retardement maintenant l'avenir d'un peuple en otage des intérêts de ceux qui prétendent l'arbitrer. »

date créée

2025/12/08